

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 630

4 avril 2011

SOMMAIRE

Adecco Luxembourg S.A.	30197	Emmetex S.A.	30239
Agritour S.A.	30198	Eurofins Food LUX	30213
Akela Sàrl	30240	Eurofins Genomics LUX	30202
Alexander Schirrah Peinture S. à r. l.	30240	Eurofins International Holdings LUX	30217
Anfesa S.A.	30197	Eurofins LUX	30203
Arpa Music s.à r.l.	30197	Eurofins Support Services LUX	30217
Bei de Wiermercher s.à r.l.	30197	Eurotrust	30213
Belgard S.A.	30196	Go 4 Success	30229
BGS Geothermie S.à r.l.	30198	Indican Holding S.A.	30238
Blacksmith MEP Trust S.à r.l.	30220	ING International Currency Management Fund	30222
Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l.	30194	ING (L) Invest	30217
Café Happy Days S.à r.l.	30204	ING (L) Patrimonial	30220
CBO S.à r.l.	30224	ING (L) Renta Cash	30220
CitCor Franconia Erfurt S.à r.l.	30199	ING (L) Selected Strategies	30220
CitCor Franconia Kassel S.à r.l.	30200	International Business Performers	30223
CitCor Franconia Leipzig S.à r.l.	30203	Kerentech S.A.	30223
CitCor Franconia Nord S.à r.l.	30200	Ligudo Shipping S.A.	30224
CitCor Franconia Ost S.à r.l.	30203	L'Immobilière Foncia	30223
CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l.	30204	M.C. Light AG	30223
CitCor Franconia Retail S.à r.l.	30204	Millhouse Holdings S.à r.l.	30224
Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l.	30200	Millhouse Holdings S.à r.l.	30229
Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A.	30214	Naoming Holding Finance S.A.	30229
Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., SPF	30214	Nascer do Sol, S.à r.l.	30233
Convento II S.à r.l.	30238	NG Luxembourg 6 S.à r.l.	30233
Deal Flow	30217	NG Luxembourg 7 S.à r.l.	30234
Den Holzmeeschter S.à r.l.	30199	P1 Technologies S.A.	30238
Dominique Holding	30235	Pemberton Sàrl	30234
Dominique Spf S.A.	30235	Pemberton Sàrl	30234
D'Schmëtt	30205	Record Fund	30238
Edy Noel S.à r.l.	30213	Schneider Management S.à r.l.	30205
		TM Property S.à r.l.	30240

Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 744.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.603.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1. BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 89.602, ("BLHS"),

represented by Me Thelma Carrion, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

2. BODYCOTE LUXEMBOURG QUENCH S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 147.531, ("BLQS"),

represented by Me Thelma Carrion, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

3. BODYCOTE LUXEMBOURG SEALED S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 147.532, ("BLSS"),

represented by Me Thelma Carrion, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

Such appearing parties declare and request the undersigned notary to state that:

I. BLHS, BLQS and BLSS are the sole shareholders of BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 89.603, incorporated by deed of the notary Paul Frieders then residing in Luxembourg, on 18 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1708 on 29 November 2002 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended several times, and for the last time by deed of the undersigned notary on 21 December 2009, published in the Mémorial number 396 of 24 February 2010.

II. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to amend the financial year of the Company so that it begins each year on the first of January and ends on the thirty-first of December;

2. Decision to amend the article 13 of the articles of association of the Company to reflect the amendment of the financial year of the Company; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend the financial year of the Company so that it starts each year on the 1st January and ends on the 31st December.

Consequently, the extraordinary general meeting of shareholders resolves that the 2010 financial year has exceptionally started on the 1st August 2010 and will end on the 31st December 2010.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article 13 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 13.** The financial year of the company starts each year on the first of January and ends on the thirty-first of December."

There being no further items on the agenda, the extraordinary general meeting of shareholders was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, who are known to the notary by first and surname, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille dix, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1. BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 89.602 («BLHS»),

représentée par Maître Thelma Carrion, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

2. BODYCOTE LUXEMBOURG QUENCH S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 147.531 («BLQS»),

représentée par Maître Thelma Carrion, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

3. BODYCOTE LUXEMBOURG SEALED S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 147.532 («BLSS»),

représentée par Maître Thelma Carrion, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants déclarent et prient le notaire soussigné d'acter que:

1. BLHS, BLQS et BLSS sont les associés uniques de la société BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6c, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 89.603, constituée par acte du notaire Paul Frieders alors de résidence à Luxembourg, le 18 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1708 du 29 novembre 2002 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial numéro 396 du 24 février 2010.

2. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence chaque année le premier janvier et se termine le trente et un décembre;

2. Décision de modifier l'article 13 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'exercice social de la Société; et

3. Divers.

L'ordre du jour ayant été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence chaque année le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Par conséquent, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide que l'exercice social de l'année 2010 a commencé, exceptionnellement, le premier août 2010 et se terminera le trente et un décembre 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 13.** L'exercice social de la Société commence chaque année le premier janvier et se termine le trente et un décembre.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate par la présente qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thelma Carrion, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC / 2010 / 57477. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007498/128.

(110008032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Belgard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 34.407.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 21 février 2011 à 16.30 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de Mademoiselle Mireille GEHLEN ainsi que Messieurs Thierry JACOB et Jean-Hugues DOUBET.

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'assemblée prend acte de la démission de la société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011026136/30.

(110031485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Adecco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 34.858.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale des Actionnaires tenue au siège social le 03 février 2011

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité.

- D'accepter la démission de Madame Marie-Pierre Hommez de son poste d'Administrateur Délégué.
- De nommer Monsieur Fabrice Poncé au poste d'Administrateur et d'Administrateur Délégué.
- De confirmer comme suit la composition du Conseil d'Administration:

Mark De Smedt, Marcello Pozzoni, Noël Dubois, Marie-Pierre Hommez, Fabrice Poncé.

Adresses:

DE SMEDT Mark, Eeckhoutveldweg 5, B - 1785 Merchtem

POZZONI Marcello, Wildwal 16, NL - 5509 KD Veldhoven

DUBOIS Noel, Borrestraat 19, B - 1602 Sint-Pieters-Leeuw

HOMMEZ Marie-Pierre, Rue de la Gare, L - 3322 Bivange

PONCE Fabrice, Cité Am Wenkel 62, L-8086 Bertrange

Marie-Pierre HOMMEZ.

Référence de publication: 2011025813/19.

(110030324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Anfesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 19.684.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 17/02/2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société Anfesa S.A., avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2011025814/15.

(110030413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Arpa Music s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4751 Pétange, 161D, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.391.

Suite a décision de son associé unique, la société en objet à changer l'adresse de son siège social de 5, Route de Luxembourg L-4761 PETANGE a 161D, route de Longwy L-4751 PETANGE.

Pétange, le 15/02/2011.

Pozzallo Patrizio

Gérant unique

Référence de publication: 2011025815/12.

(110030525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Bei de Wiermercher s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4992 Sanem, 44, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.937.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 18 février 2011.
 BEI DE WIERMERCHE S.A.R.L.
 L-4992 SANEM
 Signature

Référence de publication: 2011025816/13.

(110029909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

BGS Geothermie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.592.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Datum: 20 Dezember 2010

Gesellschafter anwesend:	Active Partner. Vertreten durch Peter Koster	16 Anteile
	Haral Zarling	8 Anteile
	Dirk Schlegel	8 Anteile
	Gesamt:	32 Anteile

Unter Verzicht auf alle Fristen und Formen für die Einberufung und die Abhaltung einer Gesellschafterversammlung hält BGS Géothermie sàrl eine Gesellschafterversammlung ab und beschliesst wir folgt:

1. Annahme der Kündigungen der Geschäftsführer Joachim Wilke und Yolande Koster-Kaiser.

Peter Koster / Harald Zarling / Dirk Schelgel

Active Partners / - / -

Référence de publication: 2011025817/17.

(110030390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Agritour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.546.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois AGRITOUR S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous le numéro B 127.546. La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1279 du 27 juin 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc HUBERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre en liquidation la Société Anonyme AGRITOUR S.A.
2. Nomination de la Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A. en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident la dissolution et la mise en liquidation de la société AGRITOUR S.A., avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Fiduciaire F. WINANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-H. DOUBET, A. BRAQUET, M. HUBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/231. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006466/58.

(110007658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

CitCor Franconia Erfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.487.994,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.113.

Extrait des résolutions des associés du 22 Décembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Christian Kolb en tant que gérant de la Société, avec effet de 1^{er} Janvier 2011:

- De nommer le gérant suivant avec effet de 1^{er} Janvier 2011:

Bernhard Rieksmeier né le 11 Octobre 1950 à Höxter, Allemagne, demeurant professionnellement au 186 Aachener Straße, Köln, 50931, Allemagne.

Luxembourg, le 28 Janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011025818/18.

(110030391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Den Holzmeeschter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025830/10.

(110030419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

CitCor Franconia Kassel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.915.787,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.114.

—
Extrait des résolutions des associés du 22 Décembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Christian Kolb en tant que gérant de la Société, avec effet de 1^{er} Janvier 2011:

- De nommer le gérant suivant avec effet de 1^{er} Janvier 2011:

Bernhard Rieksmeier né le 11 Octobre 1950 à Höxter, Allemagne, demeurant professionnellement au 186 Aachener Straße, Köln, 50931, Allemagne.

Luxembourg, le 28 Janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011025819/18.

(110030394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

CitCor Franconia Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.132.

—
Extrait des résolutions des associés du 22 Décembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Christian Kolb en tant que gérant de la Société, avec effet de 1^{er} Janvier 2011:

- De nommer le gérant suivant avec effet de 1^{er} Janvier 2011:

Bernhard Rieksmeier né le 11 Octobre 1950 à Höxter, Allemagne, demeurant professionnellement au 186 Aachener Straße, Köln, 50931, Allemagne.

Luxembourg, le 28 Janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011025821/17.

(110030431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 4.573.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.857.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Clerical Medical Investment Group Limited, a limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 33, Old Broad Street, London EC2N 1HZ, United Kingdom, registered under number 3196171, represented by Mr Kerr Luscombe (the Sole Shareholder), here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London on December 22nd, 2010.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Mon-

terey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.857, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 11th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2135 dated September 28th, 2007, amended for the last time pursuant to a deed of the same notary dated December 27th, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR4,563,000 (four million five hundred sixty-three thousand euro), represented by 45,630 (forty-five thousand six hundred thirty) shares with a nominal value of EUR100 (one hundred euro) each, by an amount of EUR10,000 (ten thousand euro) to an amount of EUR4,573,000 (four million five hundred seventy-three thousand euro), represented by 45,730 (forty-five thousand seven hundred thirty) shares with a nominal value of EUR100 (one hundred euro) each, by way of the issuance of 100 (one hundred) new shares having a nominal value of EUR100 (one hundred euro) each (the New Shares), and the payment of an amount of EUR205,521.85 (two hundred five thousand five hundred twenty-one euro and eighty-five cent) to the Company's share premium account.

Second resolution

All the New Shares issued have been fully subscribed and paid up by the Sole Shareholder in cash together with a share premium of EUR205,521.85 (two hundred five thousand five hundred and twenty-one euro and eighty-five cent) so that the amount of EUR215,521.85 (two hundred fifteen thousand five hundred twenty-one euro and eighty-five cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds all the 45,730 (forty-five thousand seven hundred thirty) shares of the Company.

Third resolution

Further to the share capital increase decided in the first resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR4,573,000 (four million five hundred seventy-three thousand euro), represented by 45,730 (forty-five thousand seven hundred thirty) shares with a nominal value of EUR100 (one hundred euro) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR1,500 (one thousand five hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Clerical Medical Investment Group Limited, une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 33, Old Broad Street, London EC2N 1HZ, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 3196171, représentée par M. Mr Kerr Luscombe (l'Associé Unique), ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 22 décembre 2010.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L' Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.857, constituée

suivant acte du notaire instrumentaire en date du 11 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2134 du 28 septembre 2007, modifié pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 27 décembre 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR4.563.000 (quatre millions cinq cent soixante-trois mille euros), représenté par 45.630 (quarante-cinq mille six cent trente) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR100 (cent euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR10.000 (dix mille euros) à un montant de EUR4.573.000 (quatre millions cinq cent soixante-treize mille euros), représenté par 45.730 (quarante-cinq mille sept cent trente) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR100 (cent euros) chacune, par voie d'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR100 (cent euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), et le paiement d'un montant de EUR205.521,85 (deux cent cinq mille cinq cent vingt et un euros et quatre-vingt-cinq cents) sur le compte de primes d'émissions de la Société.

Deuxième résolution

Toutes les Nouvelles Parts Sociales émises ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique avec une prime d'émission d'un montant de EUR205.521,85 (deux cent cinq mille cinq cent vingt et un euros et quatre-vingt-cinq cents) de sorte que la somme de EUR215.521,85 (deux cent quinze mille cinq cent vingt et un euros et quatre-vingt-cinq cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient toutes les 45.730 (quarante-cinq mille sept cent trente) parts sociales de la Société.

Troisième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR4.573.000 (quatre millions cinq cent soixante-treize mille euros), représenté par 45.730 (quarante-cinq mille sept cent trente) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR100 (cent euros) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR1.500 (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et connaît la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. LAC/2011/660. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007510/116.

(110007781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Eurofins Genomics LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.226.

Extrait de la résolution de l'Associé unique du 10 janvier 2011

Après délibération, l'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant, Monsieur Bruno Poddevin, domicilié professionnellement au Site de la Géraudière Rue Pierre Adolphe Bobierre, F-44300 Nantes, pour une durée illimitée, et ce à partir du 10 janvier 2011.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2011025833/13.

(110030498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

CitCor Franconia Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.091.106,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.112.

—
Extrait des résolutions des associés du 22 Décembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

D'accepter la démission de Christian Kolb en tant que gérant de la Société, avec effet de 1^{er} Janvier 2011:

De nommer le gérant suivant avec effet de 1^{er} Janvier 2011:

Bernhard Rieksmeier né le 11 Octobre 1950 à Höxter, Allemagne, demeurant professionnellement au 186 Aachener Straße, Köln, 50931, Allemagne.

Luxembourg, le 28 Janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011025820/18.

(110030457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

CitCor Franconia Ost S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.978.727,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.144.

—
Extrait des résolutions des associés du 22 Décembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Christian Kolb en tant que gérant de la Société, avec effet de 1^{er} Janvier 2011:

- De nommer le gérant suivant avec effet de 1^{er} Janvier 2011:

Bernhard Rieksmeier né le 11 Octobre 1950 à Höxter, Allemagne, demeurant professionnellement au 186 Aachener Straße, Köln, 50931, Allemagne.

Luxembourg, le 28 Janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011025822/18.

(110030462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Eurofins LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.155.

—
Extrait de la résolution de l'Associé unique du 7 janvier 2011

Après délibération, l'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant, Monsieur Markus Brandmeier, domicilié professionnellement au 14b Stenzelring à DE-21107 Hambourg, pour une durée illimitée, et ce à partir du 1^{er} janvier 2011.

L'associé unique annule également tous les pouvoirs de signatures accordés précédemment aux gérants faisant fonction et décide que le régime de signature prévu par les statuts sera d'application à tous les gérants.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2011025835/15.

(110030506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.561.803,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.145.

Extrait des résolutions des associés du 22 Décembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Christian Kolb en tant que gérant de la Société, avec effet de 1^{er} Janvier 2011:
- De nommer le gérant suivant avec effet de 1^{er} Janvier 2011:

Bernhard Rieksmeier né le 11 Octobre 1950 à Höxter, Allemagne, demeurant professionnellement au 186 Aachener Straße, Köln, 50931, Allemagne.

Luxembourg, le 28 Janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011025823/18.

(110030494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

CitCor Franconia Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 2.676.738,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.123.

Extrait des résolutions des associés du 22 Décembre 2010

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Christian Kolb en tant que gérant de la Société, avec effet de 1^{er} Janvier 2011:
- De nommer le gérant suivant avec effet de 1^{er} Janvier 2011:

Bernhard Rieksmeier né le 11 Octobre 1950 à Höxter, Allemagne, demeurant professionnellement au 186 Aachener Straße, Köln, 50931, Allemagne.

Luxembourg, le 28 Janvier 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011025824/18.

(110030507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Café Happy Days S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 10, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 90.017.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 17 février 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée CAFE HAPPY DAYS Sàrl, n° RCS B 90.017, avec siège social à L-1839 Luxembourg, 10, rue Joseph Junk, de faite inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 10 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2011025825/21.

(110030349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

D'Schmëtt, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 150.079.

Je soussigné, Joseph Delrée, gérant de la société INNOVATRUST SARL, Expert Comptable, agissant en tant que domiciliataire de la succursale D'SCHEMETT enregistré au RCS sous le numéro B 150079, sise au 2A/46 route d'Eselsborn a L-9706 Clervaux, dénonce par la présente le siège de la société et ce avec effet immédiat.

Clervaux, le 16 février 2011.

Innovatrust Sàrl

Expert Comptable

Joseph Delrée

Gérant

Référence de publication: 2011025826/14.

(110030393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Schneider Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 158.107.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PAI partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 136.689,

represented by Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 30 December 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Schneider Management S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Schneider Management S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The Company can enter into lease or rental agreements, hold or invest in, directly or indirectly, real estate properties both in Luxembourg and abroad. The Company can also perform any type of rental or lease activity, including installation or lease of furniture or computer or other technical equipments and the provision of secretarial or other services or any other assistance in relation with its rental or lease activity.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including without limitation:

- the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio;
- the holding of interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad;
- the borrowing in any form;

- the granting of assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream) and the taking of any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes; and

- any studies or statistical reports.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted

by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December, 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, PAI partners S.à r.l., and the notary, PAI partners S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up in cash the twelve hundred five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary Decision of the Sole Shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Benoît Chéron, professionally residing at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, born on 23 February 1980 in Le Mans (France).

Special Disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2011.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PAI partners S.à.r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.689,

représentée par M. Patrick Santer maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 30 décembre 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Schneider Management S.à r.l. qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Schneider Management S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société peut conclure des contrats de leasing ou de location, détenir ou investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut aussi exercer toute activité de location et de leasing, y compris l'installation et la location de meubles, d'ordinateurs ou d'autres équipements techniques et la prestation de services de secrétariat ou de tout autre service ou assistance en relation avec l'activité de location et de leasing.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation:

- la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, notes de prêts convertibles et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille;

- la détention d'intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères;

- l'emprunt sous toute forme;

- l'assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement) et la prise de toute mesure de contrôle et de surveillance et toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets; et

- tout étude ou statistiques.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des Gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle il est impliqué à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par lui dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou responsables, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des

résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, PAI partners S.à r.l., et le notaire, PAI partners S.à r.l. a souscrit et intégralement libéré en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) a été montrée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ mille trois cents Euros.

Décision extraordinaire de l'Associé unique

Et aussitôt, l'unique associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Benoît Chéron, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, né le 23 février 1980 à Le Mans (France).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. SANTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. Relation: LAC/2011/363. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008590/437.

(110009098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Eurotrust, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.381.

La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025837/10.

(110029955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Edy Noel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 56, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 5.553.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 17 février 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée EDY NOEL Sàrl, RCS n° B 5553, avec siège social à Luxembourg, 56, rue d'Anvers, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 10 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2011025831/21.

(110030348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Eurofins Food LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

Extrait de la résolution de l'Associé unique du 10 janvier 2011

Après délibération, l'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant, Monsieur Markus Brandmeier, domicilié professionnellement à Stenzelring 14b, DE-21107 Hambourg, et ce à partir du 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2011025832/14.

(110030512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A.).

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 26.440.

L'an deux mil dix, le quatorzième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., avec siège social au 11, Avenue Emile Reuter, L- 2420 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 26440, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juillet 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 345 du 28 novembre 1987 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 154 du 10 mars 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Frédéric Stein, employé privé, demeurant professionnellement à L -2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet au 14 décembre 2010, modification en conséquence de l'objet social et suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant;

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale. Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités. Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF").

3) Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5 in fine des statuts de la Société comme suit: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF».

4) Changement de la dénomination de la Société en "COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

5) Instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de USD 49.000.000,- sous les mêmes termes et conditions que les dispositions de l'ancien capital autorisé; et adaptation de l'article 7 des statuts de la Société.

6) Nominations de nouveaux administrateurs.

7) Acceptation de la démission de quatre membres du conseil d'administration

8) Donner décharge à ces membres pour l'exercice de leur fonction jusqu'à la date de leur démission.

9) Modifier l'article 15 alinéa 2 des statuts de la Société par le texte suivant: "La société se trouve engagée par la signature conjointe du président du conseil d'administration et d'un administrateur".

10) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transformer le statut de la Société de celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet au 14 décembre 2010 et de modifier en conséquence l'objet social et de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding le cas échéant.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 statuts de la Société (objet social), pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 telle que modifiée sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée le cas échéant relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF").

Troisième résolution:

A la suite de la première résolution, l'assemblée décide également d'ajouter un nouveau paragraphe en fin de l'article 5 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

« **Art. 5. Dernier paragraphe.** Les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., SPF.

A la suite de la résolution ci-dessus et de la première résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., SPF».

Cinquième résolution:

L'assemblée décide d'instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de USD 49.000.000,- sous les mêmes termes et conditions que les dispositions de l'ancien capital autorisé.

L'assemblée décide en conséquence d'adapter l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital autorisé est fixé à USD 49.000.000 (quarante neuf millions de dollars US) représenté par 7.000 (sept mille) actions de USD 7.000 (sept mille dollars US) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte du 14 décembre 2010, autorisé à augmenter selon sa propre appréciation le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration lorsqu'il procède à de telles émissions doit réserver aux actionnaires antérieurs un droit de souscription préférentiel et proportionnel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, l'article 5 sera alors à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Sixième, Septième et Huitième résolutions:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Paul Jeanbart, Madame Jacqueline Jeanbart, Madame Paola Jeanbart et de Madame Christina Lana Jeanbart en qualité de membres du conseil d'administration.

L'assemblée générale décide de donner entière décharge aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

L'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat trois administrateurs supplémentaires pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2011 comme suit:

- Monsieur Nicolas HOMSY, administrateur de société, né le 10 mars 1942 à Aleppo, demeurant professionnellement au 104 Lancaster Gate, Londres W2 3NT, Grande Bretagne;
- Madame Virginie ISSUMO, employée, née le 13 septembre 1968 à Lulumbashi, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;
- Monsieur Gilbert MULLER, administrateur de société, né le 6 février 1949 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Neuvième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société et en conséquence l'article 15 § 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

“ **Art. 15. §2.** La société se trouve engagée par la signature conjointe du président du conseil d'administration et d'un administrateur”.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Sylvie Ramos, Pierre-Frédéric Stein, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC / 2010 / 57430. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007538/157.

(110008123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Eurofins International Holdings LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 157.959.

—
Extrait de la résolution de l'Associé unique tenue le 7 janvier 2011

Après délibération, l'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant, Monsieur Matthias Bom, domicilié professionnellement au 455 Chaussée de Malines à B-1950 Kraainem, Belgique, pour une durée illimitée, et ce à partir du 7 janvier 2011.

MAZARS
Signature

Référence de publication: 2011025834/13.

(110030556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Eurofins Support Services LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 153.149.

—
Extrait de la résolution de l'Associé unique du 10 janvier 2011

Après délibération, l'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant, Monsieur Bernhard Magin, domicilié professionnellement au 455 Chaussée de Malines, B-1950, Kraainem, à partir du 10 janvier 2011 pour une durée indéterminée.

MAZARS
Signature

Référence de publication: 2011025836/13.

(110030559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

ING (L) Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 44.873.

—
Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.
Par délégation
Signatures

Référence de publication: 2011025839/13.

(110030127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Deal Flow, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 69.680.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Deal Flow S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 69.680 and having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, on 30 April 1999 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 539 dated as of 14 July 1999 (the "Company"). The articles of incorporation have not been amended since.

The meeting was opened at 10:15 a.m. with Ms Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Alix van der Wielen, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Saskia Leal Keijzer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the EGM having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the EGM is the following:

Agenda

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and
3. Miscellaneous in connection with items 1 to 2 above.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the EGM, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present EGM and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this EGM, no convening notices were necessary.

IV. - That the present EGM, representing the entire share capital, is validly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the EGM, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the shareholders hereby decide to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator AIM Services, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676 and having its registered office at 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Subject to any applicable laws, such distribution may take the form of interim payments out of surplus of the winding-up.

Estimation of costs

The costs, which are to be borne by the Company are estimated at EUR 1.200.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed this deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Deal Flow S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.680, et ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 30 Avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 539 du 14 juillet 1999 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée s'est ouverte à 10:15 heures sous la présidence de Mme Katia Gauzès, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mlle Alix van der Wielen, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Saskia Leal Keijzer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour:

Ordre du jour

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et
3. Divers en connexion avec les points 1 à 2 ci-dessus.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social ouvrant droit au droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'intégralité du capital social ouvrant droit au droit de vote étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les associés décident de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer comme liquidateur AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676 et ayant son siège social au 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est évalué approximativement à EUR 1.200.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, cet acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS, A. VAN DER WIELEN, S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/249. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007546/130.

(110008015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

ING (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 24.401.

Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011025840/13.

(110030111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

ING (L) Renta Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 29.765.

Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011025841/13.

(110030055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

ING (L) Selected Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 98.648.

Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signature

Référence de publication: 2011025842/13.

(110030061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Blacksmith MEP Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.824.

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Blacksmith Holdings S.A.”, a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 104 230 (the “Sole Shareholder”);

here represented by:

Mr Stefan LAMBERT as director of the Sole Shareholder, with professional address at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

with individual signing power.

Such appearing party is the sole Shareholder of “Blacksmith MEP Trust S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 146 824, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 25 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1390 of 18 July 2009, page 66703 (the “Company”). The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 15 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1459 of 29 July 2009, page 70027.

The appearing party representing the whole corporate capital of hundred and twelve thousand five hundred euro (112,500.- EUR) divided into hundred and twelve thousand five hundred (112,500) shares, with a par value of one euro (1.- EUR) each, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint:

the company “Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376),

as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.

- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Blacksmith Holding S.A.», une société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 104.230 (l’“Associé Unique”);

ici représentée par:

Monsieur Stefan LAMBERT en tant que directeur de l'Associé Unique, avec adresse professionnelle au 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Blacksmith MEP Trust S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146 824, constituée suivant un acte notarié dressé en date du 25 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1390 du 18 juillet 2009, page 66703 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 15 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1459 du 29 juillet 2009, page 70027.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (112.500.- EUR) représenté par cent douze mille cinq cents (112.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de nommer:

la société «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.376,

en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LAMBERT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16424. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011006496/107.

(110007272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

ING International Currency Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 40.811.

Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signature

Référence de publication: 2011025843/13.

(110030069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**International Business Performers, Société Anonyme,
(anc. M.C. Light AG).**

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 janvier 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011025844/13.

(110030085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Kerentech S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.621.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme KERENTECH S.A., RCS n° B107.621, dont le siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans, a été dénoncé en date du 29 février 2008;

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2011025846/17.

(110030351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

L'Immobilière Foncia, Société Anonyme.

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 5.636.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 17 février 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme L'immobilière Foncia S.A., n° RCS B 5636, avec siège social à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et a désigné comme liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leur déclaration de créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 10 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2011025847/21.

(110030350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Ligudo Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 114.258.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale du 9 février 2011

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de délégué à la gestion journalière de Fabrice MAIRE, pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler, le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, le cabinet Compagnie Européenne de Révision sis 15, rue des Carrefours L-8124 Bridel - RCSL no B-37039, en qualité de réviseur aux comptes pour une année, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025848/19.

(110030416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Millhouse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.145.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025851/11.

(110030548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

CBO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 5.557.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 145.706.

—
In the year two thousand and ten, the twenty-fourth day of December,

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CBO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.706 and having a share capital of SEK 5,556,118.-(the Company). The Company has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 3, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 905 of April 29, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 17, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 704 of April 2, 2010.

There appeared

Cobond Opportunity AB, a Swedish company with registered number 556777-3006, situated at Box 7216, 103 88 Stockholm, Sweden (the Sole Shareholder),

hereby represented by Laure Mersch, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred eighty-two Swedish krona (SEK 882.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five million five hundred fifty-six thousand one hundred eighteen Swedish krona (SEK 5,556,118.-) represented by (i) three hundred twenty-four thousand three hundred and sixty-eight (324,368) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) five million two hundred thirty-one thousand seven hundred and fifty (5,231,750) preferred equity stock certificates (PESCs) with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each, to five million five hundred fifty-seven thousand Swedish krona (SEK 5,557,000.-) by way of the creation and issuance of eight hundred eighty-two (882) new PESCs of the Company, having a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing PESCs.

2. Subscription to and payment of the newly issued PESCs as specified under item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to articles 5.1 and 5.2 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of PESCs holders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESCs in the register of PESCs holders of the Company.

5. Deletion of article 16.6(v) of the Articles.

6. Amendment to article 8.1 of the Articles.

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred eighty-two Swedish krona (SEK 882.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five million five hundred fifty-six thousand one hundred eighteen Swedish krona (SEK 5,556,118.-) represented by (i) three hundred twenty-four thousand three hundred and sixty-eight (324,368) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) five million two hundred thirty-one thousand seven hundred and fifty (5,231,750) preferred equity stock certificates (PESCs) with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each, to five million five hundred fifty-seven thousand Swedish krona (SEK 5,557,000.-) by way of the creation and issuance of eight hundred eighty-two (882) new PESCs of the Company, having a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing PESCs.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to eight hundred eighty-two (882) new PESCs having a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each and to fully pay up such PESCs by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of thirty-two million two hundred and eight thousand four hundred forty-eight Swedish krona (SEK 32,208,448.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable in an amount of thirty-two million two hundred and eight thousand four hundred forty-eight Swedish krona (SEK 32,208,448.-) is to be allocated as follows:

- an amount of eight hundred eighty-two Swedish krona (SEK 882.-) is to be allocated to the preferred equity stock certificates (PESCs) of the Company; and

- an amount of thirty-two million two hundred and seven thousand five hundred and sixty-six Swedish krona (SEK 32,207,566.-) is to be allocated to the PESC share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by, *inter alia*, (i) the interim accounts of the Company dated as of December 23, 2010 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts dated as of December 23, 2010 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of at least thirty-two million two hundred and eight thousand four hundred forty-eight Swedish krona (SEK 32,208,448.-) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable);

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (*certaine, liquide et exigible*);

- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of at least thirty-two million two hundred and eight thousand four hundred forty-eight Swedish krona (SEK 32,208,448.-) and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 5.1 and 5.2. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is fixed at five million five hundred fifty-seven thousand Swedish krona (SEK 5,557,000.-) represented by three hundred twenty-four thousand three hundred and sixty-eight (324,368) ordinary shares in registered form with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and collectively to as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company’s corporate capital is also represented by five million two hundred thirty-two thousand six hundred thirty-two (5,232,632) preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1.-) each (the PESCOs and together with the Ordinary Shares, the Shares) all subscribed and fully paid up, which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCOs are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively to as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholders and the PESC Shareholders are together hereinafter referred to as the Shareholders, and individually a Shareholder.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of PESCOs holders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESCOs in the register of PESCOs holders of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 16.6(v) of the Articles.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follow:

“ **8.1.** The Company may redeem its Shares to the extent permitted by these Articles and the Law on the basis of amounts available for distribution in accordance with article 16.6.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand two hundred Euros (EUR 3,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-quatrième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de CBO S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22-4, avenue Marie-Thérèse, L-2432 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.706 et ayant un capital social de SEK 5.556.118,-(la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 3 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations

sous le numéro 905 du 29 avril 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations sous le numéro 704 du 2 avril 2010.

A comparu,

Cobond Opportunity AB, une société suédoise immatriculée sous le numéro 556777-3006, et ayant son siège social au Box 7216, 103 88 Stockholm, Suède (l'Associé Unique),

ici représentée par Laure Mersch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée à la teneur suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-deux couronnes suédoises (SEK 882,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions cinq cent cinquante-six mille cent dix-huit couronnes suédoises (SEK 5.556.118,-) représenté par (i) trois cent vingt-quatre mille trois cent soixante-huit (324.368) parts sociales ordinaires (Les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) cinq millions deux cent trente-et-un mille sept cent cinquante (5.231.750) preferred equity stock certificates (PESCs) d'une valeur nominale de une couronne suédoise (SEK 1,-) chacune, à cinq million cinq cent cinquante-sept mille couronnes suédoises (SEK 5.557.000,-), par la création et l'émission de huit cent quatre-vingt-deux (882) PESCs nouvellement émis, d'une valeur nominale de une couronne suédoise (SEK 1,-) chacun et ayant les mêmes droits et obligations que les PESCs existants;

2. Souscription à et libération intégrale des PESCs nouvellement émis au point 1. de l'ordre du jour ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 et 5.2 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. de l'ordre du jour ci-dessus;

4. Modification du registre des associés PESC de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des PESCs nouvellement émis dans le registre des associés PESCs de la Société;

5. Suppression de l'article 16.6(v) des Statuts;

6. Modification de l'article 8.1 des Statuts; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt-deux couronnes suédoises (SEK 882,-) afin de le porter de son montant actuel de cinq million cinq cents cinquante-six mille cent dix-huit couronnes suédoises (SEK 5.556.118,-) représenté par (i) trois cent vingt-quatre mille trois cent soixante-huit (324.368) parts sociales ordinaires (Les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) cinq millions deux cent trente-et-un mille sept cent cinquante (5.231.750) preferred equity stock certificates (PESCs) d'une valeur nominale de une couronne suédoise (SEK 1,-) chacune, à cinq millions cinq cent cinquante-sept mille couronnes suédoises (SEK 5.557.000,-), par la création et l'émission de huit cent quatre-vingt-deux (882) PESCs nouvellement émis, d'une valeur nominale de une couronne suédoise (SEK 1,-) chacun et ayant les mêmes droits et obligations que les PESCs existants.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit cent quatre-vingt-deux (882) PESCs nouvellement émis ayant une valeur nominale de une couronne suédoise (SEK 1,-) chacun et accepte de les libérer entièrement par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de trente-deux millions deux cent huit mille quatre-cent quarante-huit couronnes suédoises (SEK 32.208.448,-) que l'Associé Unique détient contre la Société (la Créance).

L'apport de la Créance d'un montant total de trente-deux millions deux cent huit mille quatre-cent quarante-huit couronnes suédoises (SEK 32.208.448,-) serait affecté tel que suit:

(i) un montant de huit cent quatre-vingt-deux couronnes suédoises (SEK 882,-) sera affecté au compte preferred equity stock certificates (PESCs) de la Société; et

(ii) un montant de trente-deux millions deux cent sept mille cinq cent soixante-six couronnes suédoises (SEK 32.207.566,-) sera affecté au compte prime d'émission des PESCs de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est démontré par, inter alia, (i) les comptes intérimaires de la Société en date du 23 décembre 2010, approuvés et signés par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis par la gérance de l'Associé Unique et approuvé et signé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat, et en date de ce certificat, que:

- les comptes intérimaires ci-joint en date du 23 décembre 2010 (les Comptes Intérimaires) montrent une créance d'un montant d'au moins trente-deux millions deux cent huit mille quatre-cent quarante-huit couronnes suédoises (SEK 32.208.448,-) dû par la Société à l'Associé Unique (la Créance);

- l'Associé Unique est l'unique titulaire de la Créance, et peut librement disposer de cette créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;

- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est d'une valeur d'au moins trente-deux millions deux cent huit mille quatre-cent quarante-huit couronnes suédoises (SEK 32.208.448,-) et, depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sureté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises consécutives à la cession de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et, suite à l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion tel que stipulé à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Intérimaires, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est social est fixé à cinq millions cinq cent cinquante-sept mille couronnes suédoises (SEK 5.557.000,-), représenté par trois cent vingt-quatre mille trois cent soixante-huit couronnes Suédoises (SEK 324.368,-) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'une couronne Suédoise (SEK 1,-) chacune, (les Parts Sociales Ordinaires) toutes souscrites et entièrement libérées. Chaque propriétaire de Parts Sociales Ordinaires sera par la suite ici individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et ensemble comme les Associés Ordinaires.

5.2. Les capital social de la Société est également représenté par cinq millions deux cent trente-deux mille six cent trente-deux (5.232.632) preferred equity shares certificats d'une valeur nominale d'une couronne Suédoise (SEK 1,-) chacun (les PESCOs et avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales) tous souscrits et entièrement libérés, qui sont rachetables selon les dispositions de ces Statuts. Chaque propriétaire de PESCO sera par la suite ici individuellement désigné comme un Associé PESCO et ensemble comme les Associés PESCO. Les Associés Ordinaires et les Associés PESCO seront par la suite ici désignés ensemble comme les Associés, et individuellement un Associé.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés PESCO de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des PESCOs nouvellement émis dans le registre des associés PESCO de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 16.6 (v) des Statuts.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **8.1.** La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans la mesure permise par ses Statuts sur la base des montants disponibles pour la distribution conformément à l'article 16.6.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: L. MERSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59381. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008260/249.

(110009808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Millhouse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.145.

Les comptes annuels au 16 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025852/11.

(110030552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Naoming Holding Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 17.963.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 janvier 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme NAOMING HOLDING FINANCE S.A., RCS n° B17963, dont le siège social à Luxembourg, 41, Boulevard Prince Henri, a été dénoncé en date du 14 août 1986;

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Me Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2011025853/17.

(110030352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Go 4 Success, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 116.278.

L'an deux mille dix, le trente décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de "GO 4 SUCCESS", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2360 Luxembourg, 19, rue des Poiriers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116278, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date 5 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1338 du 11 juillet 2006,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 du 3 avril 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen;

2. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour l'objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence commerciale y inclus l'achat et la vente de suppléments nutritifs et de produits cosmétiques.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La société a en outre pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toutes autres manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, émettre des obligations et autre reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle peut d'une manière générale prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui être utile à l'accomplissement de son objet social."

3. Révocation de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société et décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat;

4. Changement de la forme légale de la Société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée", avec effet au 1^{er} janvier 2011;

5. Refonte complète des statuts;

6. Nomination de Monsieur Erwin BARTHEL, administrateur de société, né à Dudelange, le 3 juin 1958, demeurant à L-7220 Walferdange, 49, route de Diekirch, comme gérant de la Société, fixation de la durée de son mandat et de son pouvoir de signature;

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-1220 Luxembourg, 170A, rue de Beggen, et
- de modifier l'objet social et de lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Deuxième résolution

L'assemblée révoque les administrateurs, l'administrateur-délégué et le commissaire aux comptes actuels de la Société et leur accorde, par vote spécial, décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide:

- de changer, avec effet au 1^{er} janvier 2011, la forme légale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, et
- de transformer subséquemment les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, de sorte à ce que chaque associé recevra une "part sociale S.à r.l." en échange d'une "action S.A."

L'assemblée constate:

- que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée;
- que la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique;
- * que le capital et les réserves demeurant intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée;
- * qu'un exemplaire de la situation active et passive de la Société, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés à responsabilité limitée.

Les STATUTS de la Société auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "GO 4 SUCCESS", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour l'objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence commerciale y inclus l'achat et la vente de suppléments nutritifs et de produits cosmétiques.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent. La société a en outre pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toutes autres manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, émettre des obligations et autre reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle peut d'une manière générale prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui être utile à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que les cent (100) parts sociales représentatives du capital social sont détenues comme suit:

1) Madame Liz BARTHEL, étudiante, née à Luxembourg, le 13 octobre 1987, demeurant à L-8228 Mamer, 17, rue Flener, cinquante parts sociales,	50
2) Monsieur Pit BARTHEL, étudiant, né à Luxembourg, le 6 mars 1990, demeurant à L-8228 Mamer, 17, rue Flener, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Erwin BARTHEL, préqualifié, comme gérant de la Société et fixe son pouvoir de signature comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Le mandat du gérant sera exercé à titre gratuit.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. LAC/2011/590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007650/193.

(110008161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Nascer do Sol, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 99, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 154.345.

APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE PREND A L'UNANIMITE DES VOIX, LES RESOLUTIONS SUIVANTES:

A) Les associés approuvent la cession des 25 parts de la société NASCER DO SOL S.à r.l. détenues par Madame SOUSA DA SILVA Maria da Conceição à Madame CORTINHAS Nathalie

B) Les associés acceptent la démission de Madame SOUSA DA SILVA Maria da Conceição de son poste de gérante technique

C) Les associés acceptent la nomination de Madame CORTINHAS Nathalie au poste de gérante technique.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Cortinhas Nathalie / Sousa Da Silva Maria

Les gérants / Les associés

Référence de publication: 2011025854/17.

(110030545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

NG Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.558.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.096.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 23 février 2010, que l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Nomination du Réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, immatriculé sous le numéro B 65477, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch, L-1471, Luxembourg pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg 6 S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011025855/17.

(110030326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

NG Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.733.300,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 145.095.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 23 février 2010, que L'associé unique a pris la décision suivante:

1. Nomination du Réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, immatriculé sous le numéro B 65477, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch, L-1471, Luxembourg pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NG Luxembourg 7 S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011025856/17.

(110030329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Pemberton Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.752.

L'associé de la Société Pemberton S.à.r.l a récemment changé de forme juridique comme suit:

Standard Life Investments European Property Growth Fund Ltd

Forme juridique: Limited Company

vers le

Standard Life Investments European Property Growth Fund L.P.

Forme juridique: Limited Partnership

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011025858/18.

(110030464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Pemberton Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.752.

L'associé de la Société Pemberton S.à.r.l a récemment changé d'adresse comme suit:

40, City Tower Level 3

Basinghall street

GB-EC2V5DE Londres

vers le

30 St Mary Axe

London, EC3A 8EP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011025859/19.

(110030464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Dominique Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Dominique Holding).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.440.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "DOMINIQUE HOLDING", R.C.S. Numéro B 29.440, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 74 de 1989, dont les statuts ont été modifiés une seule fois par assemblée générale tenue sous seing privé conformément à la loi du 10 décembre 1998, en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1010 du 15 novembre 2001,

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Nicole HENOUMONT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que six mille (6.000) actions sur les six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de cent quarante-huit mille euros (148.000.EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Suppression du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;
- 3) Changement de la dénomination de la société de «DOMINIQUE HOLDING» en «DOMINIQUE Spf S.A.»;
- 4) Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour les mettre en conformité avec les dispositions légales;
- 5) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

- 6) Introduction des dispositions légales relative aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 6 et 7 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique;

7) Suppression à l'article 7 des statuts des mots «avec l'approbation du commissaire aux comptes».

8) Suppression de l'article 10 des statuts relatif au cautionnement prévu pour le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes;

9) Renumerotation des statuts suite à la suppression de l'article 10 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le mot «holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «DOMINIQUE HOLDING» en «DOMINIQUE Spf S.A.», et en conséquence, de modifier l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tout ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société de gestion de patrimoine familiale (Spf) luxembourgeoise, dénommée «DOMINIQUE Spf S.A.»»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la société relatif au transfert du siège social pour les mettre en conformité avec les dispositions légales, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société se lira tel que suit:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire les dispositions légales relatives aux sociétés ayant un actionnaire unique, et en conséquence de modifier les articles 6 et 7 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

« **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer à l'article 7 des statuts des mots «avec l'approbation du commissaire aux comptes».

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer l'article 10 des statuts relatif au cautionnement prévu pour le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de renuméroter les articles des statuts suite à la suppression de l'article 10.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth, N. Henoumont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC/2011/1204. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007558/156.

(110007953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

P1 Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange, 39, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 141.826.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de tenue le 30 juin 2010

Il a été décidé ce qui suit:

- de renouveler les mandats des Administrateurs, Administrateurs-Délégués et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de un an, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2011.
- de confirmer Monsieur Roger Schütz à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs-Délégué

Référence de publication: 2011025862/15.

(110030325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Record Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 118.963.

—
Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011025863/13.

(110030121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Convento II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.759.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONVENTO II S.à r.l.

Emanuele Grippo / Philippe Toussaint

Référence de publication: 2011025934/11.

(110031258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

Indican Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 48.882.

—
L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "INDICAN HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 48.882, ayant son siège social à Luxembourg au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, constituée par acte de Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 6 du 5 janvier 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros. (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille deux cent cinquante (EUR 31.250,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation la société LISOLUX SARL, ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59667. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007695/49.

(110007877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Emmetex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.323.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 18 février 2011

Résolution:

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, président
- Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur
- Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer Fiduciaire Mevea Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, Route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011026206/29.

(110032086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

Akela Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.757.

L'associé de la Société Akela S.à.r.l a récemment changé d'adresse comme suit:

40, City Tower Level 3

Basinghall street

GB-EC2V 5DE Londres

vers le

30 St Mary Axe

London, EC3A 8EP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011025805/19.

(110030460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Alexander Schirrah Peinture S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 119.334.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025806/10.

(110029901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

TM Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.101.

Avec effet au 1^{er} février 2011, l'associé unique de la Société, TML-Invest S.à r.l. a transféré son siège social au 2b, Rue Albert Borschette à Luxembourg (L-1246).

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TM Property S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011025761/14.

(110031183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.
